**Pôle Aménagement Environnement et Transports**

**Typhaine DELATOUCHE**
Direction environnement et développement durable
Unité Nature et Biodiversité
Tél. : 02 90 74 72 68

COMPTE RENDU DE REUNION

Comité de pilotage - 06/04/2021
**Site Natura 2000 Rade de Lorient**

Le 11/10/2021

Dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs (DOCOB), le comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » s'est réuni le **mardi 6 avril 2021 de 14h à 17h en visioconférence,** sous la co-présidence de Jean-Michel Chevallier, administrateur général des affaires maritimes, représentant de Monsieur le Préfet maritime de l'Atlantique et de Kristell SIRET JOLIVE, directrice adjointe déléguée à la mer et au littoral, représentante de Monsieur le Sous-préfet de Lorient.

Documents de travail disponibles sur le site Internet **http://radedelorient.n2000.fr/** :

- Arrêté de désignation du comité de pilotage du 22 mars 2021,
- Comptes rendus des dernières réunions : http://radedelorient.n2000.fr/reunion,
- Outils de communication réalisés : outils pédagogiques, forum/conférence.
- Résultats des études : http://radedelorient.n2000.fr/suivi_ecologique,
- Présentation du balisage de l'Arrêté de Protection de Biotope :

http://radedelorient.n2000.fr/actualites/arrete-de-protection-de-biotope-en-petite-mer-de-gavres#overlay-context=search/node/biotope.

Etaient présents à la réunion :

| | | |
|---|---|---|
| Virginie GUGUIN | : | Sous-Préfecture de Lorient / Bureau des Actions Interministérielles |
| Sébastien GUILLARD | : | Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Chargé de mission |
| Matthieu COUTURIER | : | Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Chargé de mission |
| Jean-Michel CHEVALLIER | : | Préfecture Maritime Atlantique / Administrateur général des affaires maritimes |
| Tanguy HALNA DU FRETAY | : | Préfecture Maritime Atlantique / Chargé de mission |
| Kristell SIRET JOLIVE | : | Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Directrice adjointe déléguée à la mer et au littoral |
| Emmanuel GEFFROY | : | Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Commandant |
| Jacky BLANCHARD | : | Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Conseiller environnement |
| Jean-René LEANDRI | : | Direction des services départementaux de l'éducation (DSDEN) du Morbihan / Inspecteur |
| Hugues CASABONNET | : | Office Français de la Biodiversité / Antenne Atlantique / Chargé de mission Natura 2000 marin Bretagne sud |
| Sébastien GAUTIER | : | Office Français de la Biodiversité / Référent Service départemental du Morbihan |
| Matthias MARGER | : | Région Bretagne / Chef de projet |

| | | |
|---|---|---|
| Sylvie IZAGUIRRE | : | Mairie de Locmiquélic / Adjointe à l'environnement |
| Dominique BERNARD | : | Mairie de Riantec / Adjointe à l'environnement |
| Pierre LE NEINDRE | : | Mairie de Port-Louis / Adjoint environnement |
| Jean-Claude BARON | : | Ville de Lorient / Chargé d'études environnement |
| Antoine PICHON | : | Lorient Agglomération / Conseiller communautaire délégué représentant de Lorient Agglomération |
| Typhaine DELATOUCHE | : | Lorient Agglomération / Pôle AET – DEDD / Chargée de mission Natura 2000 |
| Frédérique HUET | : | Lorient Agglomération / Pôle AET – DEDD / Responsable de l'unité Nature et Biodiversité |
| Sophie LE CHAT | : | Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan / Présidente / Ville de Plouhinec / Maire |
| Thomas FILLON | : | Ville de Plouhinec / Conseiller délégué en charge du développement durable |
| Christophe LE PIMPEC | : | Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon / Directeur Adjoint |
| Jean-Yves DESDOIGTS | : | Association Bretagne Vivante / bénévole |
| Christine BLAIZE | : | Association Bretagne Vivante / chargée de projet |
| Noël BAYER | : | Association Bretagne Vivante / bénévole |
| Marceline LE DAIN | : | Association Observatoire du plancton / Co gestionnaire |
| Bernard SARRAZIN | : | Association Union Nationale des Associations de Navigateurs du Morbihan (UNAN 56) |
| Marie-Armelle ECHARD | : | Association Les amis des chemins de ronde |
| Jean GRESY | : | Association de Sauvegarde et de Protection du Littoral de la Presqu'île de Gâvres (ASPLPG) |
| Bertrand L. DEPUTTE | : | Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort / Expert |
| François LE SAGER | : | APPMA du pays de Lorient |

**Etaient excusés :**

| | | |
|---|---|---|
| Camille BLOT | : | Conservatoire du littoral / Chargée de mission |
| Armelle NICOLAS | : | Lorient Agglomération/ Vice-Présidente à l'environnement, risques, espaces naturels et Gemapi |
| Agnès BROSSARD-RAMOND | : | Lorient Agglomération - Pôle AET – DEDD / Responsable de l'unité Patrimoine Naturel d'Intérêt Communautaire |
| Constance VERMES | : | Lorient Agglomération - Pôle AET – DEDD / Mission Planification et gestion de l'espace maritime |
| Christian DANILO | : | Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan / Ville de Locmiquélic / Garde du littoral Rive du Blavet |
| Sylvie LANDA | : | Commune de Port-Louis / Guichet unique |
| Ronan CAIGNEC | : | Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta / Chargé de mission |
| Julien BOTHUAN | : | SELLOR : Responsable Pôle Course au Large de Lorient la Base |
| Mathias HOCQUART | : | Comité Départemental du Tourisme du Morbihan / Responsable Développement et Marketing |
| Marion HARDEGUEN | : | Conservatoire Botanique National de Brest / Accompagnement technique et scientifique flore et habitats |
| Caroline CORNET | : | Chambre d'Agriculture du Morbihan / Chargée d'Etudes Politiques Environnementales Territoriales |

Stéphane BACK : Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan / Responsable service technique

Daniel LASNE : Association Bretagne Vivante / Collectif anti-baccharis

# 1 Introduction

**Jean-Michel Chevallier**, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, introduit la réunion puis passe la parole à **Kristell Siret Jolive**, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Lorient. Le dernier COPIL s'est tenu le 7 octobre 2019.

Ordre du jour :

1. Eléments de contexte,
2. Désignation et installation de la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » et confortement de l'opérateur local,
3. Bilan d'activités d'octobre 2019 à mars 2021 / Perspectives 2021,
4. Bilan financier 2020 et prévisionnel budgétaire 2021 pour l'animation du site,
5. Questions diverses.

# 2 Arrêté de désignation du comité de pilotage

Afin de mettre à jour la liste de ses membres (notamment des services de l'Etat suite à la création de l'Office Français pour la Biodiversité et le Syndicat Blavet Scorff Ellé Isole Laïta suite à la fusion des 3 structures de bassin versant) et d'accueillir la commune de Port-Louis ayant sollicité sa participation au COPIL, un nouvel arrêté de désignation des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » a été pris le 22 mars 2021 (dernier arrêté du 19 novembre 2015). Un nouvel arrêté sera probablement pris pour tenir compte de la réorganisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Morbihan.

# 3 Désignation et installation de la présidente du Comité de Pilotage - confortement de l'opérateur local

Le site Natura 2000 « Rade de Lorient » est un site mixte (terre/mer) majoritairement marin (65%). Depuis, les élections municipales de 2020, les Préfets Maritime et du Morbihan ont repris la co-présidence du site Natura 2000.

Les préfets Maritime et du Morbihan peuvent confier la présidence à un élu d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités locales. Il est attendu par l'État que la présidence du COPIL permette de soutenir et dynamiser l'animation du site, qu'elle fluidifie la mise en œuvre des actions et assure le portage politique de l'action Natura 2000. Son rôle est également déterminant pour la réussite des objectifs Natura 2000.

La DDTM a sollicité des candidatures d'élus à la Présidence du Comité de Pilotage.

Les préfets ont reçu la candidature de Mme Sophie Le Chat, maire de Plouhinec, Présidente de la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan (CCBBO) et Vice-présidente du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon. Elle expose ses motivations et confirme sa candidature.

**Sophie Le Chat** remercie les représentants des préfets pour leur confiance. Elle remercie aussi :

- M. Dominique Riguidel, Président du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon,
- MM. Fabrice Loher et Antoine Pichon, respectivement Président et Conseiller communautaire délégué de Lorient Agglomération d'avoir appuyé sa candidature pour cette mission.

La commune de Plouhinec se situe à la croisée de 3 sites Natura 2000. Sophie Le Chat souhaite inscrire son mandat dans la continuité du travail accompli lors de la précédente présidence. La préservation de la biodiversité est pour elle aujourd'hui plus que nécessaire. La communication menée dans le cadre de Natura 2000 sera une clé pour expliquer les enjeux de conservation sur le territoire.

Par délibération du conseil communautaire du 23 mars 2021, Lorient Agglomération décide de poursuivre son engagement à être **opérateur Natura 2000** sur les sites Natura 2000 n°FR5300059 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannénec », n°FR5310094 « Rade de Lorient » et conjointement avec la commune de Groix et l'Office Français pour la Biodiversité pour le site n°FR5300031 « Île de Groix ».

Dans ce contexte, **Jean-Michel Chevallier** et **Kristell Siret Jolive** installent la nouvelle gouvernance de ce site Natura 2000 :

- Après un rappel de l'investissement important de Lorient Agglomération dans son rôle de structure animatrice Natura 2000, ils confortent l'EPCI dans ce rôle.
- Ils désignent Sophie Le Chat comme Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient », la remercient pour son engagement et lui passent la main pour présider le reste de la réunion de COPIL.

**Kristell Siret-Jolive** précise que Madame Sophie La Chat, s'est également présentée pour la présidence ZSC « Massif dunaire Gâvres-Quiberon ». Ce double mandat pourrait être important pour dynamiser la démarche et conforter la structure animatrice, Lorient Agglomération.

**Sophie Le Chat** prend sa nouvelle fonction et passe la parole à **Typhaine Delatouche**, chargée de mission Natura 2000 pour la présentation de l'animation.

# 4 Bilan d'activités / Perspectives 2021

**Typhaine Delatouche** déroule une présentation des actions menées d'octobre 2019 à mars 2021. Les points abordés sont les suivants :

- Etudes et suivis écologiques,
- Etudes d'incidences au titre Natura 2000,
- Arrêté de Protection de Biotope (APB),
- Communication/sensibilisation,
- Contrat Natura 2000,
- Charte Natura 2000,
- Plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral…

Les éléments sont consultables sur la présentation jointe au compte rendu (pour lecture à l'écran, pour impression). Seuls les échanges sont retranscrits dans le compte rendu.

## 4.1 Etudes et suivis écologiques

Ces suivis permettent de resituer le contexte de très fort enjeu de la rade de Lorient, et plus particulièrement de la « Petite Mer de Gâvres ».

→ Les sites Natura 2000 sont des espaces remarquables pour lesquels une attention et une exigence particulières sont nécessaires pour la préservation d'écosystèmes naturels fragiles. Les services de l'Etat, qui ont une obligation de résultat vis-à-vis de l'Union européenne, sont vigilants sur ce point. Une bonne connaissance du fonctionnement des écosystèmes permet d'adapter la gestion (méthode d'interventions différentes) aux enjeux de conservation (échelle européenne) et de mener des actions de sensibilisation.

→ Les projets se déroulant dans la rade de Lorient sont soumis à évaluation des incidences au titre Natura ou évaluation environnementale. Les travaux d'études réalisés dans le cadre de Natura 2000 permettent de faire des propositions d'adaptation des projets pour limiter leur impact sur la biodiversité.

→ Ces études alimentent également les plans de gestion des sites du conservatoire du littoral et de Lorient Agglomération, le Plan de Gestion Opérationnel de Dragage de la Rade de Lorient, PCAET, PLU…et autres plans et programmes.

Questions :

**Antoine Pichon**, conseiller communautaire délégué de Lorient Agglomération, demande si nous avons connaissance de l'évolution dans le temps des populations d'oiseaux nicheurs sur le site Natura 2000.

**Typhaine Delatouche** précise que la donnée n'existe pas encore sur le territoire et que c'est justement l'objectif des suivis standardisés d'oiseaux nicheurs initiés en 2013. Reconduits dans le temps, ils permettront d'évaluer cette évolution.

**Antoine Pichon** s'interroge sur les causes de l'augmentation des surfaces d'herbiers de zostères en Petite Mer de Gâvres.

**Typhaine Delatouche** précise qu'en effet la présence des herbiers est très liée à la bathymétrie. Qu'un atterrissement de la Petite Mer de Gâvres peut entraîner une modification de la répartition des herbiers.

**Hugues Casabonnet**, chargé de mission de l'Office Français de la Biodiversité, se réjouit de cette extension. C'est un bon signe pour les écosystèmes marins. Il précise qu'il n'existe pas d'éléments précis concernant l'évolution des herbiers de zostères naines sur l'ensemble de la façade atlantique. En Bretagne Nord aucune extension n'a été observée. La gestion du site a pu contribuer au retour de ces espèces sensibles à différentes pressions telles que le piétinement, la présence d'algues, la présence de toxiques dans l'eau.

**Typhaine Delatouche** cite certaines pressions qui ont diminué sur le site telles que :

- Arrachage mécanique suite au non renouvellement des zones de mouillage dans les secteurs d'herbiers de zostères (DML), et à l'interdiction de la circulation des chevaux sur l'herbier instituée par l'arrêté de protection de biotope,
- Toxiques dans l'eau : programme d'action des syndicats de bassin versant, mise aux normes de stations d'épuration des eaux usées.

A noter que la faible présence d'algues en Petite Mer de Gâvres est un facteur favorable aux herbiers de zostères.

La cartographie des herbiers de zostères naines est disponible pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 et autres dossiers réglementaires.

**Hugues Casabonnet** présente l'état d'avancement de la cartographie des habitats marins du site Natura 2000 « Grand site dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associés ».

**Sébastien Guillard,** chargé de mission de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM56), note également que les demandes d'études, imposées dans le cadre de dossiers réglementaires, amènent à réaliser des études qui n'auraient jamais été conduites par ailleurs. Ces nouvelles données permettent d'augmenter la qualité d'instruction des dossiers et la rédaction de prescriptions adaptées aux enjeux de conservation de la biodiversité.

**Typhaine Delatouche** explique que les études menées dans le cadre de Natura 2000 sont réalisées en lien avec les autres collègues de la direction Environnement et Développement Durable mais également avec d'autres directions de Lorient Agglomération telles que les missions SIG et Planification et gestion de l'espace maritime. Ces études servent à adapter la gestion des sites naturels, à compléter les connaissances dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale et à réaliser des dossiers réglementaires portés par Lorient Agglomération.

## 4.2 Etudes d'incidences au titre Natura 2000

**Sébastien Guillard** intervient pour préciser que depuis 2017 un décret a transféré aux communes les compétences d'instruction de certaines évaluations d'incidence au titre de Natura 2000 concernant une seule commune sur le domaine terrestre. La DDTM reste en appui des communes pour l'instruction de ces dossiers.

**Jean Gresy**, association de sauvegarde et de protection du littoral de la presqu'île de Gâvres, demande si les études réalisées pour la réalisation d'un ponton du Rohu de déchargement de navire sablier ont pris en compte les enjeux Natura 2000.

**Kristell Siret Jolive** précise que ce dossier d'agrandissement du ponton du Rohu, porté par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, a fait l'objet d'une autorisation délivrée en 2016 pour une augmentation de leur capacité de traitement de sable. Suite à un contentieux au regard de la loi sur l'eau, le tribunal administratif a confirmé la légalité de la procédure. Les éléments environnementaux ont été étudiés et des prescriptions rédigées lors de l'instruction au regard notamment du bruit, de la présence/absence de zostères, de l'avifaune, des zones humides…

## 4.3 Arrêté de Protection de Biotope

L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) « Fond de la Petite Mer de Gâvres » est issu de 17 ans de concertation. Le balisage de l'arrêté a été finalisé courant 2020. L'année 2021 a constitué une année de sensibilisation des usagers. Il s'agit aujourd'hui de consolider cette nouvelle réglementation et d'en faire la promotion auprès des usagers. Il est rappelé que dans le cadre de la consultation, il a été recueilli autant de remarques en faveur de l'APB que de remarques contre la mise en place de cette réglementation. Il s'agit bien d'un compromis entre certains usages et la préservation des oiseaux qui contribuent aussi à la qualité de notre cadre de vie.

Le balisage terrestre a fait l'objet de dégradation (pose d'autocollants sur les pictogrammes réglementaires…). Ils ont été réparés/nettoyés/remplacés. La bouée au niveau du chenal a disparu la semaine suivant son installation. Il s'agit d'argent public. Les fonds utilisés pour son éventuel remplacement ne pourront pas être utilisés pour la gestion des autres espaces naturels du département.

**Sébastien Gautier**, police de l'environnement du service départemental du Morbihan de l'Office Français de la Biodiversité, précise que son service a mené une importante phase de sensibilisation. Malgré l'affichage sur site, les usagers qui connaissent bien le site ne respectent pas la réglementation. Quelques procès-verbaux ont été dressés. Les verbalisés réagissent relativement bien car c'est un public averti.

**Sébastien Guillard** rappelle qu'il est important de connaître plus précisément l'évolution des usages sur le site et d'observer le développement de nouveaux usages, le cas échéant. Une surveillance de la fréquentation a été mise en place (achat notamment de deux éco-compteurs par la DDTM56 pour le site

Natura 2000 Rade de Lorient). Si de nouvelles activités sont amenées à se développer, la réglementation pourra être adaptée.

**Typhaine Delatouche** précise que l'acceptation de l'APB passera par la poursuite de l'effort de communication en lien avec les communes qui ont d'ailleurs déjà publié des articles sur leurs médias.

**Noël Bayer**, bénévole de l'association Bretagne vivante, souligne l'incohérence de ne pas interdire la chasse par APB. Ceci invite à la contestation de cette réglementation et freine son efficacité.

**Sébastien Guillard** rappelle que ce sont les activités les plus pratiquées dans cette zone de forte concentration d'oiseaux à enjeu patrimonial qui ont été réglementées au regard de l'étude menée par Nicolas Le Corre. Un arrêté de protection de biotope n'est pas figé. Il est important de poursuivre des actions d'observation des usages qui évoluent avec le temps et notamment une veille de la pratique et des effets de la chasse sur le site Natura 2000 et dans le périmètre de l'APB.

**Pierre Le Neindre**, adjoint environnement de la commune de Port-Louis, intervient en tant qu'observateur de terrain et constate que l'arrêt de la chasse entraîne une modification profonde de l'usage des marais par les oiseaux. Il cite l'exemple de la Sarcelle sur les marais de Kersahu. **Noël Bayer** cite l'exemple des Canards colvert qui quittent le marais de Pen Mané pour aller sur Hennebont.

**Typhaine Delatouche** précise que les résultats des études ornithologiques sur le marais de Pen Mané montrent que les effectifs de certaines espèces d'oiseaux d'eau sont directement corrélés aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Cependant, nous manquons de données pour évaluer l'impact de cette activité.

**Sébastien Guillard** précise que le choix a été fait de prendre cet APB selon un compromis permettant de sanctuariser le fond de la Petite Mer de Gâvres pendant la période la plus sensible pour les oiseaux hivernants.

**Noël Bayer** pense que l'étude de l'impact des drones sur le dérangement des oiseaux est intéressante. D'autant que la Basefuco évoque un projet de site de maintenance et d'essais de drones dans ce secteur.

Le projet est en phase d'étude de faisabilité. LA DDTM n'a pas reçu d'éléments concernant ce dossier.

**En conclusion, Kristell Siret Jolive** souligne que l'arrêté de protection de biotope suscite actuellement moins de contestation et plus d'acceptation des usagers.

## 4.4 Communication/sensibilisation

**Typhaine Delatouche** présente les actions de communication et de sensibilisation menées dans le cadre de Natura 2000 par différents partenaires comprenant le bilan de l'édition 2019 du Festival Terre d'Oiseaux dont la 3ième édition est reportée à 2022. Lorient Agglomération invite déjà les communes et autres acteurs à proposer des animations et à prévoir les budgets nécessaires.

Une lettre information « Site Natura 2000 Rade de Lorient » a été transmise en juillet 2020. Elle permet de communiquer sur les actualités du site et notamment de renvoyer les lecteurs vers le site Internet Natura 2000 Rade de Lorient. Les actualités et les articles renvoient vers les résultats des différentes études.

**Jean-René LEANDRI,** inspecteur de l'éducation nationale, demande quelles sont les écoles concernées par les Aires Marines Educatives. La liste est : école Anita Conti (Gâvres), école Arlecan (Plouhinec) et école Jean-Marie Georgeault de Locmiquélic.

**Christophe Le Pimpec**, chargé de mission Natura 2000 du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon, précise que pour ce qui concerne le Grand site, l'animateur, Nicolas Le Garff, a pu continuer les actions pédagogiques avec les écoles mais une grande partie des animations grand public ont été annulées dans le cadre des restrictions COVID.

**Jean-René LEANDRI** remercie Nicolas Le Garff pour la qualité de ses partenariats entre l'éducation nationale et le Grand Site, confortés en 2020 par la signature d'une convention partenariale.

**Pierre Le Neindre** précise que la commune de Port-Louis contribue à compléter l'information des concitoyens sur les enjeux de biodiversité par la publication d'articles « l'écho écologique » dans le Petit Journal de la commune.

**Dominique Bernard**, adjointe à l'environnement de la commune de Riantec, souligne que la présence de chiens en liberté dans les espaces naturels reste toujours un problème important. La commune envisage de faire des actions de sensibilisation sur l'île de Kerner lors de week-end de forte fréquentation.

**Pierre Le Neindre** précise que le travail de thèse en géographie réalisée par Nicolas Le Corre, il y a 10 ans, dresse un constat. Certaines questions restent sans réponse. Il est important de continuer à s'interroger sur la question du dérangement.

**Typhaine Delatouche** confirme que les efforts de communication doivent être poursuivis sur ce sujet. La notion de dérangement des oiseaux n'est pas facile à appréhender par le grand public. Scientifiquement cela reste également complexe car la survie des individus dépend de nombreux paramètres (alimentation, repos, pollution…). La part de contribution du dérangement (perte de poids, mortalité, stress…) à la réduction d'effectifs de population d'oiseaux à l'échelle internationale est difficile à quantifier. D'où le choix, dans le cadre de la thèse de Nicolas Le Corre, de superposer les cartes de répartition de la fréquentation humaine avec celles de la répartition des oiseaux en fonction de leur cycle de vie. Typhaine Delatouche rappelle que les films et les guides de bonnes pratiques sur les sites naturels édités dans le cadre de Natura 2000 peuvent être réutilisés par tous comme support de sensibilisation.

## 4.5 Contrat Natura 2000

**Typhaine Delatouche** présente le contrat Natura 2000 « Gestion du Marais de Pen Mané n°4 » en cours et les perspectives de contrat.

## 4.6 Charte Natura 2000

**Typhaine Delatouche** présente le projet de charte des usages sur les espaces de nature de Locmiquélic.

## 4.7 DOCOB « Massif Dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées »

**Christophe Le Pimpec** présente l'état avancement de la mise à jour du Document d'Objectifs (DOCOB) : gouvernance – rétroplanning – complémentarité avec le DOCOB Rade de Lorient.

## 4.8 Plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral

**Typhaine Delatouche** présente l'état d'avancement des plans de gestion « Rive du Blavet » et « Petite Mer de Gâvres » pour le compte du Conservatoire du littoral, excusé ce jour.

## 4.9 Autres actions

**Typhaine Delatouche** présente l'état d'avancement des autres actions menées par Lorient Agglomération et les autres partenaires. Il est précisé que ce n'est pas un inventaire exhaustif. Chacun est invité à faire remonter les actions qu'il mène sur le site Natura 2000.

**Après sollicitation de l'assemblée, le bilan d'activité 2020 et le programme d'animation pour l'année 2021 sont validés par les membres du COPIL.**

# 5 Bilan financier 2020 et budget prévisionnel 2021

**Typhaine Delatouche** présente le bilan financier pour l'animation 2020 ainsi que le budget prévisionnel d'animation pour l'année 2021.

**Jean-Michel Chevallier** s'interroge sur la différence de temps (augmentation) alloué à la mission Natura 2000 entre 2020 et 2021 et à contrario la baisse des subventions accordées.

**Typhaine Delatouche** précise que la baisse observée en 2020 (1,7 d'Equivalent Temps Plein (ETP) au lieu de 1,8 ETP initialement prévus) est liée aux périodes de confinement. Malgré cela, la mise en place rapide du télétravail et des outils de visioconférence ont permis une continuité de mise en œuvre des actions. Les études engagées ont été menées. C'est principalement les actions de concertation qui ont réellement été affectées du fait des restrictions relatives au regroupement de personnes.

Concernant le budget :

- le poste de dépenses de salaire prévisionnelles est stable (1,8 ETP),
- les postes d'études varient en fonction des années. Certaines études n'ont pas de justification à être menées tous les ans. A titre d'exemple le recensement des goélands à l'échelle de 5 communes et la cartographie des herbiers de zostères ne sont pas renouvelés immédiatement.

Concernant les subventions :

- la part apportée par l'Etat est stable entre 2020 et 2021,
- la part de FEADER varie en fonction des dépenses présentées par Lorient Agglomération dans la demande de subvention.

A noter que Lorient Agglomération engage des dépenses au-delà du forfait alloué par l'Etat pour l'animation et appelle des fonds FEADER pour 53 % de ces dépenses éligibles.

**Sébastien Guillard** souligne le remarquable autofinancement de l'opérateur Natura 2000 qui est un cas unique dans le département du Morbihan.

**Antoine Pichon** remercie Sébastien Guillard de relever l'importante implication de Lorient Agglomération dans la mise en œuvre de Natura 2000.

**Après sollicitation de l'assemblée, le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel pour l'année 2021 sont validés par les membres du COPIL.**

# 6 Conclusion

**Antoine Pichon** invite les nouveaux élus à s'approprier ces dossiers et à « crocher dedans ». Beaucoup d'actions restent encore à mener sur ce site et notamment du point de vue de la communication au cœur d'une grande agglomération. Après ses remerciements à l'attention de Jean-Michel Chevallier et Kristell Siret Jolive, il félicite Sophie Le Chat pour sa nouvelle mandature et salue le travail remarquable de l'animatrice Natura 2000 et son implication très positive. Pour lui, il était important de pouvoir tenir cette réunion même si elle se déroulait en visioconférence.

**Sophie Le Chat** espère que la prochaine réunion pourra se tenir en présentiel à Plouhinec comme prévu initialement. Elle remercie les participants pour leur présence et aussi Typhaine Delatouche pour son impressionnant travail. Elle rappelle que le site Natura 2000 est très proche d'une zone de plus de 200 000 habitants. L'enjeu résidera dans notre capacité à faire passer les bonnes pratiques pour la préservation des milieux naturels et des espèces. C'est le rôle de Natura 2000 et également des 4 communes concernées et de leur groupement.